

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE SAS SIFORM – SIFAM Formations

SIFORM se réserve la possibilité de modifier ou de mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site : [www.sifam-formations.fr](http://www.sifam-formations.fr)

### 1) PRESENTATION

SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est à Montpellier, 117 rue Pomier Layragues. SAS SIFORM développe, propose et dispense de formations en présentiel inter ou intra entreprises.

### 2) OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations et de son Client dans le cadre de la vente des prestations suivantes :

- Prestation de Formation « **INTRA muros** » : Formation réalisée pour le compte d'un établissement bénéficiaire (Client) exécutée au sein même de son établissement (Formation dans les locaux du Client).  
D'un commun accord, le Client s'engage alors à mettre à disposition, des intervenants de la SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations, les moyens appropriés pour réaliser des prestations de qualité (ex. : lieu adapté à l'activité de formation, équipements (*vidéoprojecteur, ordinateur, lits médicalisés, fauteuils roulants, aides techniques, etc ... qui sont indiquées dans le paragraphe » liste des dispositions pratiques à réunir » dans la convention de formation professionnelle* ) en état de marche.
- Prestation de formation « **INTER** » : Formation réalisée pour le compte d'un salarié d'un établissement bénéficiaire (Client) exécutée dans les locaux de la SAS SIFORM à Montpellier.  
Remplacement d'un participant : SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et répondant au pré-requis du cursus entrepris. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 15 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de SAS SIFORM.

Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et ce sans indemnités.

Toute prestation accomplie par SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations implique l'acceptation sans réserve par le Client aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

### **3) DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS - DOCUMENTS CONTRACTUELS**

#### **Pour chaque action de formation :**

- Un devis est adressé au Client qui doit le valider en le retournant daté et signé,
- Une convention de formation professionnelle est émise selon les textes en vigueur en double exemplaire, dont un exemplaire sera retourné par le Client après l'avoir daté, signé et revêtu de son cachet.
- Une facture est adressée au Client à l'issue de la prestation, elle est accompagnée d'une attestation de stage, et feuille d'émargement.
- Le Client reçoit par la suite, au maximum sous 4 semaines, un rapport de stage (qualitatif et quantitatif).

### **4) PRIX, FACTURATION ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

Les prix sont indiqués en euros.

T.V.A. : les prestations de « Formation » ne sont pas assujetties à la T.V.A. (Art. 261.4.4 du CGI)

Les éventuels taxes, droits de douane, ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais d'hébergement et de déplacement de l'intervenant sont facturés en plus : soit aux frais réels,

soit sur la base d'un forfait, dans ce cas, le montant est indiqué dans le devis.

Délai de règlement : les factures doivent être payées dans un délai de 30 jours date de facturation, par chèque ou virement à l'ordre de SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations. Aucun escompte n'est accordé pour règlement anticipé.

Une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur pourra être facturée pour toute somme non payée à l'échéance. Cette pénalité est calculée sur le coût total de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des pénalités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40,00 euros due au titre des frais de recouvrement.

Concernant les prestations de « Formation », l'acquiescement de cette pénalité de retard ne peut en aucun cas être imputé sur les dépenses consacrées au titre de la Formation Professionnelle Continue

Cette pénalité est exigible de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elle a été portée à son débit. Elle ne s'applique pas si le Client est en cours de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

#### 4) CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

##### Conditions d'annulation des formations :

SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations, ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client, en cas d'inexécution de ses obligations résultants d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à SAS SIFORM, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois et règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption des transports de tout type.

**Frais de Report** de l'action, sur la même année civile, aucun frais administratif ne sera facturé. Si report sur année suivante il sera facturé les frais administratifs de dossier s'élevant à la somme forfaitaire de **350 €**.

##### **Frais de Dédit :** En cas de **dédit** par le Client :

- avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, et 30 jours avant le début de la formation il sera facturé 20 % du coût pédagogique
- avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, et 15 jours avant le début de la formation il sera facturé 30 % du coût pédagogique
- avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, et 7 jours avant le début de la formation, il sera alors facturé 50 % du coût pédagogique.

**Frais d'Abandon :** En cas d'**abandon** en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme de formation facturera les montants prévus à l'article 4 de ladite convention.

Tout dédit / report / annulation par le Client doit être communiquée par écrit (mail/courrier).

#### 5) OBLIGATIONS DU STAGIAIRE

- Pour la Formation « **INTRA muros** » : (réalisée pour le compte d'un établissement bénéficiaire (Client) et exécutée au sein même de son établissement )  
Le REGLEMENT INTERIEUR qui s'applique est celui existant au sein de l'établissement bénéficiaire (Client) où se déroule la prestation de « Formation ».
- Prestation de formation « **INTER** » : Formation réalisée pour le compte d'un salarié d'un établissement bénéficiaire (Client) exécutée dans les locaux de la SAS SIFORM à Montpellier.  
Le règlement intérieur de la SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations est applicable. Il est consultable et téléchargeable sur le site internet [www.sifam-formations.fr](http://www.sifam-formations.fr). Il est également affiché en salle de formation de manière à être connu de tous les stagiaires présents.

## 6) DISPOSITIONS COMMUNES

6-1 – *Informatique et libertés* : Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles la concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à SAS SIFORM Dénommée SIFAM Formations par courrier électronique (contact@sifam-formations.fr) ou par écrit dûment signée (SIFAM Formation 117 rue Pomier Layrargues CS 30009 – 34077 MONTPELLIER CEDEX 3 ), accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

6-2 – *Renonciation* : Le fait, pour SAS SIFORM dénommée SIFAM Formations, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

6-3 – *Propriété intellectuelle* :

SAS SIFORM – SIFAM Formations, est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients.

A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par SAS SIFORM-SIFAM Formations, pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de SAS SIFORM-SIFAM Formations.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de Client, sans accord exprès de SAS SIFORM – SIFAM Formations.

En particulier le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus.

Toute reproduction, représentation, modification, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, SAS SIFORM- SIFAM Formations demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client..

6-4 – *Ethique et morale* : Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de SAS SIFORM – SIFAM Formations intervenant.

6-5 – *Loi applicable* : La loi française est applicable en ce qui concerne les présentes conditions générales de ventes et les relations contractuelles entre SAS SIFORM – SIFAM Formations et ses Clients.

6-6 – *Attribution de compétences* :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER (34000), quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de SAS SIFORM – SIFAM Formations qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

6-7 – *Élection de domicile* : L'élection de domicile est faite par SAS SIFORM – SIFAM Formations à son siège social au 117 rue Pomier Layrargues Résidence Pré d'Hermes 34077 MONTPELLIER Cédex 3.